

SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LA GASPÉSIE, TENUE LE MARDI 22 MARS 2016 À 15 H 30 À L'AUDITORIUM DU CH DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS, SITUÉ AU 50, RUE BELVÈDÈRE À SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

SONT PRÉSENTS :

- M^{mes} Jacqueline Babin, représentante du comité des usagers, par visioconférence
Ann Béland, membre indépendant
Chantal Duguay, présidente-directrice générale
Josée Duguay, représentante des médecins spécialistes
Nicole Johnson, membre indépendant, par visioconférence
Marcelle Leblanc, représentante du comité des infirmières
- MM. Philippe Berger, représentant des fondations du CISSS de la Gaspésie
Gilles Cormier, membre indépendant
Médor Doiron, membre indépendant
Mark Georges, membre indépendant
Jean-Marc Landry, membre indépendant
Kevin Lavoie, représentant du comité multidisciplinaire
Richard Loiselle, président membre indépendant
Michel-Xavier Simard, représentant du département régional de médecine générale

ABSENCES MOTIVÉES :

- M^{mes} Yolaine Arseneau, représentante du milieu de l'enseignement
Sabrina Tremblay, représentante du comité régional sur les services pharmaceutiques

INVITÉS :

- M^{mes} Connie Jacques, présidente-directrice générale adjointe et directrice SAPA
Johanne Méthot, directrice générale adjointe et directrice soins infirmiers
Diane Perron, directrice protection de la Jeunesse
- MM. Michel Bond, directeur des ress. humaines, des communications et des aff. juridiques
Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et de l'approvisionnement
Claude Mercier, directeur des services professionnels, par visioconférence
Martin Pelletier, directeur des services techniques
Michel Robidoux, directeur des ressources informatiques
Jean St-Pierre, directeur des services multidisciplinaires

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après avoir constaté le quorum, M. Richard Loiselle, président, souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte à 15 h 50.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-CISSSG-08-15/16-118

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum;

2. Adoption de l'ordre du jour;
- 3. Approbation et suivi du procès-verbal**
 - 3.1 Séance régulière du 9 février 2016;
- 4. Gouvernance du CISSS de la Gaspésie**
 - 4.1 Comité de révision – **Décision**;
 - 4.2 Formation pour les membres du C. A. – **Information**;
- 5. Rapport des comités**
 - 5.1 Comité de vérification;
 - 5.2 Comité de gouvernance et d'éthique;
 - 5.3 Comité de vigilance et de la qualité;
- 6. Information**
 - 6.1 De la présidente-directrice générale et du président du C. A.;
- Période de questions réservée au public**
- 7. Direction des ressources financières et de l'approvisionnement**
 - 7.1 Demandes d'autorisations d'emprunt au cours de l'exercice 2016-2017 – **Décision**;
 - 7.2 Nouveaux signataires pour les comptes de banque des succursales du Centre Jeunesse (ancienne nomination) pour la Côte-de-Gaspé – **Décision**;
 - 7.3 Désignation des effets bancaires, actes, documents ou écrits – Modifications de signataires – **Décision**;
 - 7.4 Utilisation des autorisations d'emprunt au cours de l'exercice 2016-2017 – **Décision**;
- 8. Direction des ressources humaines, communications et affaires juridiques**
 - 8.1 État de situation de la DRHCAJ – **Information**;
 - 8.2 Stratégie de planification des ressources humaines – **Information**;
 - 8.3 Conditions de travail des gestionnaires – **Information**;
 - 8.4 Comité des ressources humaines – **Décision**;
- 9. Présidence-direction générale adjointe et Direction des programmes sociaux**
 - 9.1 Présentation du programme Jeunesse et Jeunes en difficulté;
 - 9.2 Listes d'attente : programme Jeunesse – Jeunes en difficulté; – **Décision**;
- 10. Direction des services techniques**
 - 10.1 Renouvellement du bail du CLSC de Saint-Omer à Carleton – **Décision**;
 - 10.2 Renouvellement du bail – Centre de réadaptation de la Gaspésie – Point de service à Carleton – **Décision**;
 - 10.3 Fin de bail – Centre jeunesse – Point de services aux Îles-de-la-Madeleine – **Décision**;
- 11. Direction des programmes santé physique, générale et spécialisée – Direction des services professionnels – Direction des services multidisciplinaires**
 - 11.1 Règlement sur la régie interne du conseil multidisciplinaire (CM) du CISSS de la Gaspésie – **Décision**;
 - 11.2 Entente de services entre le CISSS de la Gaspésie, RLS de la Baie-des-Chaleurs et NAMSQ, Centre de santé globale – **Décision**;
 - 11.3 Privilèges octroyés aux médecins, dentistes et pharmaciens – **Décision**;
- 12. Direction de ressources informationnelles**
 - 12.1 Politique et cadre de gestion de sécurité de l'information – **Décision**;
- 13. Autres sujets déposés séance tenante :**
 - 13.1 Mise en place d'un comité paritaire du CISSS de la Gaspésie – **Information**;
 - 13.2 Modification à la résolution des avocates du CISSS de la Gaspésie – **Décision**;
14. Date de la prochaine séance;
15. Évaluation de la rencontre;
16. Levée de la réunion.

3. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

3.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2016

CA-CISSSG-08-15/16-119

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la réunion du 9 février 2016 tel que déposé.

Suivi au procès-verbal du 8 décembre :

6.1 Mise en place de la nouvelle gouvernance du CISSS : M^{me} Sylvie St-Yves a été nommée au poste de chef du Programme d'évaluation, de traitement et de recherche pour les auteurs d'agression sexuelle (PETRAAS). Il reste le poste de directeur de santé publique (DSP) à finaliser.

4. GOUVERNANCE DU CISSS DE LA GASPÉSIE

4.1 COMITÉ DE RÉVISION DU CISSS DE LA GASPÉSIE

M. Richard Loiselle, président, invite M^{me} Chantal Duguay, présidente-directrice générale, à présenter ce point.

Un comité de révision est institué dans l'établissement. Ce comité est composé de trois membres nommés par le conseil d'administration de l'établissement.

Le président du comité est nommé parmi les membres du conseil d'administration qui ne sont pas à l'emploi de l'établissement ou n'y exercent pas leur profession.

Pour un CISSS, les deux autres membres sont nommés parmi les médecins, dentistes ou pharmaciens qui exercent leur profession dans un centre exploité par l'un ou l'autre des établissements du territoire du réseau local de services de santé et de services sociaux dont la coordination des activités et des services est assurée par l'établissement. Ces nominations sont faites par le conseil d'administration sur recommandation des conseils des médecins, dentistes et pharmaciens de l'établissement. (art. 51 de LSSSS)

Sauf lorsqu'une plainte est acheminée pour étude à des fins disciplinaires, le comité de révision a pour fonction de réviser le traitement accordé à l'examen de la plainte d'un usager ou de toute autre personne, par le médecin examinateur de l'établissement ou le cas échéant, par le médecin examinateur d'un établissement du territoire du réseau local de services de santé et de services sociaux. (art. 52 de LSSSS)

Lors du C. A. du 8 décembre 2015, les membres du C. A. ont désigné, M. Médor Doiron au poste de président du comité issu des membres du C. A. qui ne sont pas à l'emploi de l'établissement ou n'y exercent pas leur profession.

Une vérification d'intérêt a été effectuée au sein des RLS du territoire et au C. A. du 9 février, Dr Sébastien Duquette, anesthésiste au RLS de Ste-Anne-des-Monts, a été nommé sur le comité de révision.

D^{re} Marie-Claude Savage, otorhinolaryngologiste (ORL) au RLS de la Côte-de-Gaspé, a signifié son intérêt. Le CMDP est en accord avec cette proposition qui sera entérinée lors de la prochaine rencontre du CMDP.

CA-CISSSG-08-15/16-120

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration doit instituer, dans l'établissement, un comité de révision, tel que prévu à l'article 51 de la loi sur les Services de santé et les Services sociaux;

CONSIDÉRANT la nomination de M. Médor Doiron le 8 décembre 2015 et celle de Dr Sébastien Duquette, au C. A. du 9 février 2016,

CONSIDÉRANT que le comité de révision exige deux médecins;

CONSIDÉRANT un poste toujours vacant et de l'intérêt manifesté par D^{re} Marie-Claude Savage, ORL au RLS de la Côte-de-Gaspé;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de nommer D^{re} Marie-Claude Savage, otorhinolaryngologiste au RLS de la Côte-de-Gaspé, sur le comité de révision du CISSS de la Gaspésie.

4.2 FORMATION POUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Richard Loiselle, président, invite M^{me} Chantal Duguay, présidente-directrice générale, à présenter ce point.

La présidente-directrice générale informe les membres que la deuxième étape de la formation dédiée aux membres des conseils d'administration se tiendra à Gaspé le 24 mai prochain en matinée et que la réunion du C. A. suivra en après-midi.

5. RAPPORT DES COMITÉS

5.1 RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

M. Jean-Marc Landry, président du comité de vérification, est invité par M. Richard Loiselle, à présenter le rapport de ce comité.

M. Landry indique que l'un des rôles du comité est de s'assurer des bonnes pratiques exercées dans l'organisation. M. Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et de l'approvisionnement, a présenté les résultats des périodes financières 12. Au départ de l'exercice, un déficit de 21 M\$ était anticipé et graduellement les mesures mises en place du plan d'optimisation font en sorte qu'à la P12, on anticipe un déficit de 5 M\$. Il faut rappeler qu'il y a une obligation légale à l'atteinte de l'équilibre budgétaire.

Il y a eu présentation du plan des services de l'audit, par la firme Deloitte, qui s'assure que les procédures financières sont respectées. Le rapport financier sera présenté au mois de juin prochain.

M. Collette a présenté la Politique d'approvisionnement qui sera discutée au prochain comité de vérification et déposée au conseil d'administration prévu en avril.

Les fiches suivantes ont été présentées et le comité de vérification en fait la recommandation pour adoption :

- ▷ Demandes d'autorisations d'emprunt pour le fonds d'exploitation au cours de l'exercice 2016-2017;
- ▷ Signature des effets bancaires.

5.2 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

M. Gilles Cormier, président du comité de gouvernance et d'éthique, est invité par M. Richard Loiselle, à présenter le rapport de ce comité.

M. Cormier présente les membres qui composent le comité :

M^{mes} Chantal Duguay
Ann Béland

Dre Josée Duguay

MM. Kevin Lavoie
Jean-Luc Gendron

Une rencontre a eu lieu le 16 mars au cours de laquelle, il y a eu présentation de la loi en matière de lobbyisme.

Le comité s'est penché sur un outil de travail pour procéder à l'évaluation des réunions du C. A. Des documents provenant des ex-CSSS et de l'AQESSS inspireront notre modèle qui pourrait être déposé lors d'un prochain C. A. Les membres du comité trouvent pertinent de travailler à se doter d'un outil d'évaluation du fonctionnement des séances du C. A.

5.3 RAPPORT DU COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ

M^{me} Jacqueline Babin, présidente du comité des usagers, est invitée par M. Richard Loiselle, à présenter le rapport de ce comité.

M^{me} Jacqueline Babin indique qu'il y a eu 184 plaintes reçues du 21 novembre 2015 au 25 février 2016. Sur ce nombre, 118 ont fait l'objet de recommandations. Les principaux motifs touchaient :

- ▷ Les soins et les services;
- ▷ L'accessibilité;
- ▷ L'aspect financier.

Lors du comité, les membres ont demandé qu'il y ait un suivi sur la responsabilité des gestionnaires au regard des délais de la mise en place des recommandations formulées par la commissaire aux plaintes. Le tableau des événements incidents, accidents a été déposé et les travaux pour le traitement de ceux-ci seront uniformisés. Un échéancier a été déposé pour les constitutions des comités. Il a été déterminé de tenir quatre rencontres par année.

6. INFORMATION

6.1 PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

- ▷ D'entrée de jeu, M^{me} Chantal Duguay salue les gens qui se sont déplacés pour avoir l'occasion de suivre le bon cheminement des dossiers.
- ▷ M^{me} Duguay informe qu'il n'y a aucune fermeture de CLSC prévue. Elle précise que ce dossier n'est pas à leur table de travail et n'est pas prévu dans leurs cibles.
- ▷ Le budget provincial a été présenté. Il est prévu recevoir le budget du CISSS de la Gaspésie le 17 avril.

6.2 INFORMATION DU PRÉSIDENT

- ▷ M. Loïselle indique avoir eu un échange avec le président du C. A. du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue et ils vivent exactement les mêmes réalités que nous à gérer les changements majeurs créés par les fusions d'organisation. Les deux présidents s'entendent sur le fait que les réalités régionales ne sont pas toujours prises en compte par les grands centres.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Q. : Les coupures de services à l'urgence du CLSC de Grande-Vallée

R. : M^{me} Duguay indique qu'il n'y a pas de coupure prévue dans les services offerts au CLSC de Grande-Vallée. Il y a plutôt une réorganisation de service par de l'optimisation. Au niveau technologique, un appareil sera installé qui rendra les services plus optimaux tout en assurant le maintien de l'accessibilité et de la qualité des services à la population.

Q. : Qualité des services

R. : M^{me} Duguay appuie sur l'importance de transmettre l'information rapidement, afin que l'analyse des situations se fasse immédiatement pour que le maintien des services à la population soit préservé. De plus, M^{me} Duguay ajoute l'importance du travail de collaboration pour le maintien des soins et des services des Gaspésiens.

Q. : Demande de l'ajout d'un point statutaire du comité des usagers à l'ordre du jour des séances du conseil d'administration.

R. : Ce point sera ajouté de façon statutaire.

Q. Coûts des stationnements

R. : La tarification des stationnements sera harmonisée pour le CISSS de la Gaspésie. Le dossier est actuellement à l'étude.

Q. Le panneau de signalisation pour les personnes handicapées n'est pas conforme au RLS de la Côte-de-Gaspé

R. : Les panneaux ont été reçus tard l'automne dernier et la période de gel était débutée. Les panneaux seront installés, ce printemps, dès le dégel.

Q. : Pourquoi il n'y a pas eu d'affichage pour l'ensemble des postes vacants et pourquoi ceux affichés sont-ils à temps partiel?

R. : Le comité de direction s'est entendu sur un processus dans le contexte de la réorganisation des services. M. Bond apporte les précisions par RLS.

Q. Pourquoi le point sur le comité de gestion des risques, a-t'il été retiré de l'ordre du jour?

R. : Les consultations auprès des instances ciblées n'étaient pas complétées.

7. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET DE L'APPROVISIONNEMENT

7.1 DEMANDES D'AUTORISATIONS D'EMPRUNT AU COURS DE L'EXERCICE 2016-2017

M. Richard Loiselle, président, invite M. Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et de l'approvisionnement, à présenter ce point.

Au 31 mars prochain, il y a des autorisations d'emprunt d'un total de 22 400 000 \$ qui viennent à échéance pour le fonds d'exploitation. Afin de s'assurer d'avoir les liquidités nécessaires pour maintenir les opérations, les membres du C. A. sont sollicités pour renouveler les demandes d'autorisations d'emprunt à partir du 1^{er} avril 2016.

Ceci permettra de maintenir les liquidités nécessaires pour assumer les opérations financières liées au fonctionnement du CISSS de la Gaspésie.

CA-CISSSG-08-15/16-121

CONSIDÉRANT que la circulaire du MSSS du 20 novembre 2009 (03 01 52 02 – 2009-39) demande d'avoir une résolution du conseil d'administration pour pouvoir faire des demandes d'autorisation d'emprunt (article 14 de la circulaire);

CONSIDÉRANT que ces demandes sont nécessaires pour couvrir les besoins de liquidité de l'établissement du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017;

CONSIDÉRANT que nos autorisations d'emprunt actuelles (22 400 000 \$) seront échues le 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT que notre déficit accumulé au 31 mars 2015 est de 10 179 000 \$ (tenant compte d'un montant pour le remboursement des déficits antérieurs de 6 975 000 \$ qui est toujours à recevoir du MSSS rendant notre déficit accumulé réel équivalent à 17 154 000 \$);

CONSIDÉRANT qu'un déficit est prévu pour le présent exercice se terminant le 31 mars 2016, tel qu'évalué à la période 11, et que notre déficit accumulé pourrait atteindre l'équivalent de 22 440 000 \$;

CONSIDÉRANT que l'atteinte de l'équilibre budgétaire pour l'exercice 2016-2017 dépendra de l'atteinte des objectifs du plan de redressement actuellement en vigueur ainsi que de potentielles coupures à venir;

CONSIDÉRANT que certains remboursements du MSSS sur des dossiers importants peuvent prendre jusqu'à un an;

CONSIDÉRANT que notre état de trésorerie prévoit un découvert de banque supérieur à l'exercice courant dans l'exercice se terminant le 31 mars 2016;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser l'établissement à faire des demandes d'autorisation d'emprunt au cours de l'exercice 2016-2017 (1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017) en fonction des besoins de liquidité pour le fonds d'exploitation jusqu'à un montant maximum de 33 000 000 \$.

7.2 NOUVEAUX SIGNATAIRES POUR LES COMPTES DE BANQUE DES SUCCURSALES DU CENTRE JEUNESSE (ANCIENNE NOMINATION) POUR LA CÔTE-DE-GASPÉ

M. Richard Loiselle, président, invite M. Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et de l'approvisionnement, à présenter ce point.

Actuellement le conseil d'administration a désigné M^{mes} Michelle Frénette, Sophie Samuel et Jennie Cloutier pour la signature des effets bancaires du Centre Jeunesse Gaspésie/Îles.

La succursale de Gaspé (La Rade) a un compte de banque distinct pour gérer les demandes d'aides financières urgentes et pour dépanner la clientèle dans le besoin. Les signataires étaient les chefs de service ainsi que leur adjointe administrative. Suite aux nouvelles nominations, il faut modifier les signataires actuels.

Ceci permettra une meilleure flexibilité au niveau opérationnel pour la gestion des urgences et des aides accordées à la population.

CA-CISSSG-08-15/16-122

CONSIDÉRANT la nomination de M^{me} Nancy Sutton comme chef de service;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de désigner les personnes suivantes pour être signataires sur le compte no 15700 du Centre Financier Desjardins de la Gaspésie pour la succursale de Gaspé :

- M^{me} Nancy Sutton;
- M^{me} Sophie Samuel;
- M^{me} Jenny Cloutier.

7.3 DÉSIGNATION DES EFFETS BANCAIRES, ACTES, DOCUMENTS OU ÉCRITS – MODIFICATIONS DE SIGNATAIRES

M. Richard Loiselle, président, invite M. Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et de l'approvisionnement, à présenter ce point.

Au 31 mars prochain, il y a des cadres supérieurs et des cadres intermédiaires qui termineront leur emploi pour un départ à la retraite. Afin de s'assurer d'avoir des signataires pour l'ensemble

des comptes bancaires, il y a sollicitation pour réviser et renommer les signataires par réseaux locaux de services à partir du 1^{er} avril 2016.

Ceci permettra de s'assurer d'une continuité au niveau des effets bancaires, actes, documents ou écrits reliés aux affaires bancaires du CISSS de la Gaspésie.

CA-CISSSG-07-15/16-123

CONSIDÉRANT que le CISSS est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2);

CONSIDÉRANT que des ajouts et des modifications de noms sont nécessaires et doivent être apportés à la résolution adoptée le 9 février 2016 portant le numéro CA-CISSSG-07-15/16-113;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de désigner les personnes suivantes pour les signataires des effets bancaires, actes, documents ou écrits engageant le Centre de santé et des services sociaux de la Gaspésie (CISSS); cette délégation se rapporte aux installations sous la responsabilité de chacun des anciens établissements et Agence au 31 mars 2015, soit :

Réseau local de services de la Côte-de-Gaspé **INSTALLATIONS**

CSSS de La Côte-de-Gaspé
Centre Jeunesse Gaspésie/Les Îles
Centre de réadaptation Gaspésie
Agence Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

SIGNATAIRES

Madame Chantal Duguay
Madame Connie Jacques
Monsieur Jean-Pierre Collette
Monsieur Denis Bernier
Monsieur Marc-André Denis
Monsieur Yves Whittom

Réseau local de services de la Baie-des-Chaleurs **INSTALLATIONS**

CSSS de la Baie-des-Chaleurs
Centre de réadaptation Gaspésie
Centre Jeunesse Gaspésie/Les Îles

SIGNATAIRES

Madame Chantal Duguay
Madame Connie Jacques
Madame Lise Castilloux
Madame Line Débigaré
Monsieur Jean-Pierre Collette
Monsieur Jean-Luc Gendron

Réseau local de services de la Haute-Gaspésie **INSTALLATIONS**

CSSS de La-Haute-Gaspésie
Centre de réadaptation Gaspésie
Centre Jeunesse Gaspésie/Les Îles

SIGNATAIRES

Madame Chantal Duguay
Madame Connie Jacques
Madame Corinne Bouchard
Madame Catherine Leclerc
Monsieur Jean-Pierre Collette
Monsieur Martin Pelletier

7.4 UTILISATION DES AUTORISATIONS D'EMPRUNT AU COURS DE L'EXERCICE 2016-2017

M. Richard Loiselle, président, invite M. Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et de l'approvisionnement, à présenter ce point.

Au 31 mars prochain, il y a des autorisations d'emprunt d'un total de 22 400 000 \$ qui viennent à échéance pour le fonds d'exploitation. Afin de s'assurer d'avoir les liquidités nécessaires pour maintenir les opérations, il y a sollicitation pour utiliser les autorisations d'emprunt octroyées entre le 1^{er} avril 2016 et 31 mars 2017.

Ceci permettra de maintenir les liquidités nécessaires pour assumer les opérations financières liées au fonctionnement du CISSS de la Gaspésie.

CA-CISSSG-08-15/16-124

CONSIDÉRANT que la circulaire du MSSS de 20 novembre 2009 (03 01 52 02 – 2009-039) prévoit à l'article 27 que le conseil d'administration doit autoriser l'utilisation des autorisations d'emprunt;

CONSIDÉRANT que les emprunts sont nécessaires pour couvrir les besoins de liquidité de l'établissement du 1^{er} avril 2016 jusqu'au 31 mars 2017;

CONSIDÉRANT que la résolution actuelle se termine le 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a autorisé un montant d'emprunt maximal de 33 000 000 \$ pour les demandes à faire pendant la période du 1^{er} avril 2016 jusqu'au 31 mars 2017;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser l'établissement à utiliser les autorisations d'emprunt octroyées pour le fonds d'exploitation jusqu'à un maximum de 33 000 000 \$ entre le 1^{er} avril 2016 jusqu'au 31 mars 2017.

8. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES, COMMUNICATIONS ET AFFAIRES JURIDIQUES (DRHCAJ)

8.1 ÉTAT DE SITUATION DE LA DRHCAJ

M. Richard Loiselle, président, invite M. Michel Bond, directeur de la DRHCAJ, à présenter ce point.

Depuis la création du CISSS de la Gaspésie, la DRHCAJ a participé activement à la mise en place de la nouvelle organisation et aux principaux chantiers de transformation organisationnelle. Après un an, la direction dresse un bref portrait de l'état de situation des ressources humaines, des défis rencontrés et de certaines réalisations.

8.2 STRATÉGIE DE PLANIFICATION DES RESSOURCES HUMAINES

M. Richard Loiselle, président, invite M. Michel Bond, directeur de la DRHCAJ, à présenter ce point.

M. Bond trace un portrait, à titre informatif, des principaux éléments de planification de la main-d'œuvre en cours et pour les prochains mois.

Les stratégies de planification des ressources humaines portent notamment sur l'affichage interne des postes vacants, sur l'affichage externe des besoins en main-d'œuvre et sur les besoins de formation en lien avec les partenaires de l'éducation.

8.3 CONDITIONS DE TRAVAIL DES GESTIONNAIRES

M. Richard Loiselle, président, invite M. Michel Bond, directeur de la DRHCJ, à présenter ce point.

Dans le contexte de la création du CISSS de la Gaspésie, l'organisation doit convenir des politiques applicables sur les conditions de travail des gestionnaires, et ce, selon le Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des établissements de santé et de services sociaux.

La section dudit règlement indique, à l'article 4, que l'employeur se dote de politiques de gestion concernant les conditions de travail de ses cadres sous réserve des conditions de travail déterminées par règlement.

Les politiques de gestion portent notamment sur les objets suivants :

1. La dotation des postes de cadres;
2. L'évaluation du rendement;
3. Le développement;
4. Le dossier du cadre;
5. Les vacances annuelles;
6. Les congés sociaux;
7. Les congés fériés;
8. Les congés sans solde, les congés pour affaires personnelles et les congés pour charges publiques;
9. La rémunération ou la compensation des heures supplémentaires lors de situations exceptionnelles;
10. Les frais de déplacement, et ce, en tenant compte des modalités établies par le ministre;
11. Le boni forfaitaire au rendement prévu à l'article 23.1;
12. Les modalités de récupération du salaire versé en trop;
13. Un mécanisme de recours sur l'application de ces politiques de gestion.

Le CISSS de la Gaspésie doit harmoniser les différentes politiques en vigueur et des discussions, déjà entamées, se poursuivront au cours des prochaines semaines avec les représentants des gestionnaires.

Le projet de politique déposé à ce jour est pour information et pourra faire l'objet d'une adoption, en tout ou en partie, lors d'un prochain conseil d'administration.

8.4 COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

M. Richard Loiselle, président, invite M. Michel Bond, directeur de la DRHCJ, à présenter ce point.

CA-CISSSG-08-15/16-125

CONSIDÉRANT que le C. A., au sens de l'article 29 de la Loi 10, a comme responsabilités, entre autres, de répartir équitablement, dans le respect, les ressources humaines, matérielles et financières mises à sa disposition, en tenant compte des particularités de la population qu'il dessert et s'assure de leur utilisation économique et efficiente;

CONSIDÉRANT que le C. A., au sens de l'article 172 de la Loi 10, doit s'assurer de la participation, de la motivation, de la valorisation, du maintien des compétences et du développement des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que les ressources humaines sont au cœur d'une prestation de services de qualité et sécuritaires et s'assurent au quotidien de remplir la mission de l'établissement;

CONSIDÉRANT l'importance d'une planification efficace et juste des ressources humaines dans le bon fonctionnement et la performance de l'organisation;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- De mettre en place un comité des ressources humaines qui aura comme mandat principal de recevoir et d'analyser les études et les rapports concernant l'état des relations de travail, le climat organisationnel, la présence au travail, le développement des compétences et la planification des ressources humaines. Dans son rôle de vigie, le comité pourra également aborder d'autres sujets pertinents, s'il y a lieu, et présenter des avis et des recommandations au conseil d'administration.
- QUE le comité soit composé de trois membres du conseil d'administration :
Le président du conseil d'administration est d'office membre du comité.
De procéder à la nomination MM. Gilles Cormier et Médor Doiron.
- QUE le directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques s'assure d'organiser les rencontres du comité et fournir les informations pertinentes à son bon déroulement.
- QUE la présidente-directrice générale siège également sur ce comité.
- QUE le conseil d'administration accepte la mise en place du comité des ressources humaines.

9. PRÉSIDENTE-DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ET DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX

9.1 PRÉSENTATION DU PROGRAMME JEUNESSE ET JEUNES EN DIFFICULTÉ

M. Richard Loiselle, président, invite M^{me} Connie Jacques, présidente-directrice générale adjointe, à présenter ce point.

M^{me} Jacques, assistée de M^{me} Diane Perron, directrice à la protection de la Jeunesse, à présenter à titre informatif la direction de la protection de la Jeunesse.

9.2 LISTES D'ATTENTE : PROGRAMME JEUNESSE – JEUNES EN DIFFICULTÉ

M. Richard Loiselle, président, invite M^{me} Connie Jacques, présidente-directrice générale adjointe, et M^{me} Diane Perron, directrice à la protection de la Jeunesse, à présenter ce point.

Les services aux jeunes font partie de plusieurs programmes, dont les programmes Services psychosociaux généraux, Jeunes en difficulté et Santé mentale. Certains éléments et services de ces programmes permettent de capter des statistiques périodiquement à l'aide de système d'information clientèle, comme (PIJ) et I-CLSC. Pour d'autres éléments et services offerts aux jeunes, il est nécessaire d'effectuer des compilations manuelles afin de produire un portrait de notre offre de service pour cette clientèle de même que pour avoir un portrait de nos listes d'attente.

L'objectif de cette présentation est d'informer les membres du conseil d'administration du programme Jeunesse, des activités et également du nombre de jeunes desservis ainsi que leur famille et des listes d'attente pour cette clientèle.

10. DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

10.1 RENOUVELLEMENT DU BAIL DU CLSC DE SAINT-OMER À CARLETON

M. Richard Loiselle, président, invite M. Martin Pelletier, directeur des services techniques, à présenter ce point.

L'ancien bail a pris fin le 15 juillet 2013 et ce dernier est renouvelé d'année en année depuis. Le présent bail permet, entre autres, d'apporter des ajustements au loyer, aux taxes, aux frais d'exploitation et autres.

Le bail du CLSC de Saint-Omer a été expédié au ministère pour validation dans le but de s'assurer de sa conformité aux règles ministérielles en matière de location d'immeubles avant la signature.

CA-CISSSG-08-15/16-126

CONSIDÉRANT que le bail actuel est reconduit d'année en année depuis 2013 sans entente et dans un contexte de différends;

CONSIDÉRANT la volonté des deux parties soit le CISSS de la Gaspésie et l'Hôtel Fleur de Lys d'en arriver à une entente concernant les écarts du coût payé du loyer et aussi d'en arriver à la signature d'un nouveau bail de dix (10) ans, débutant le 1^{er} avril 2016;

CONSIDÉRANT que les négociations ont permis d'en arriver à une entente préliminaire à la signature du nouveau bail au coût de loyer suivant :

- Coût de base : 80 \$/m²
- Coût d'exploitation : 89 \$/m²
- Coût d'aménagement : 4,25 \$ /m²
- Coût estimé des taxes : 21,75 \$/m² / Coût total du loyer annuel : 195 \$ m²

CONSIDÉRANT que ces coûts sont comparables à ceux du marché actuel;

CONSIDÉRANT que la signature du nouveau bail permet de préciser les attentes de part et d'autre et de corriger les irritants identifiés et reconnus par les deux parties.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser madame Chantal Duguay, présidente-directrice générale du CISSS de la Gaspésie, à procéder à la signature du bail du CLSC de Saint-Omer pour une durée dix (10) ans au montant de 221 520 \$ par année.

10.2 RENOUELEMENT DU BAIL – CENTRE DE LA RÉADAPTATION DE LA GASPÉSIE – POINT DE SERVICE À CARLETON

M. Richard Loiselle, président, invite M. Martin Pelletier, directeur des services techniques, à présenter ce point.

L'optimisation de l'utilisation des espaces est directement visée par le ministère et le CISSS de la Gaspésie dans le but de diminuer les dépenses associées aux baux de location d'espaces. Afin d'assurer le maintien des services, l'exercice implique de relocaliser les employés avec les espaces de soutien nécessaires dans des espaces appartenant au CISSS de la Gaspésie. Dans ce cas-ci, à l'expiration de la durée initiale dudit bail, ce dernier se renouvelle automatiquement pour une période de deux ans et un préavis d'un an est exigé pour un renouvellement ou un non-renouvellement. Il est suggéré un renouvellement de six mois en attendant de trouver une solution pour la relocalisation des employés.

Cette entente permettra :

- 1- Une opportunité de supporter l'intégration de services par un déploiement adapté des ressources sur le territoire.
- 2- Une obligation de gestion serrée des besoins d'adaptation à un nouvel environnement physique.
- 3- Une économie récurrente de 39 378,14 \$ par année déjà inscrite au plan d'équilibre budgétaire (PEB) du CISSS de la Gaspésie.

CA-CISSSG-08-15/16-127

CONSIDÉRANT que le CISSS prévoit ne plus utiliser les espaces loués et localisés à Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT que sans avis de non-renouvellement le bail sera reconduit pour une durée de deux ans;

CONSIDÉRANT qu'un délai de six mois est nécessaire afin de préparer la relocalisation des services offerts dans le lieu visé par le bail;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur des services techniques, monsieur Martin Pelletier, à procéder à la négociation d'un renouvellement pour une période de six (6) mois du bail du Centre de réadaptation de la Gaspésie – Point de service de Carleton.

10.3 FIN DE BAIL – CENTRE JEUNESSE – POINT DE SERVICES AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE

M. Richard Loiselle, président, invite M. Martin Pelletier, directeur des services techniques, à présenter ce point.

L'optimisation de l'utilisation des espaces est directement visée par le ministère et le CISSS de la Gaspésie dans le but de diminuer les dépenses associées aux baux de location d'espaces. Afin d'assurer le maintien des services, l'exercice implique de relocaliser les employés avec les espaces de soutien nécessaires dans des espaces appartenant au CISSS des Îles-de-la-Madeleine. Dans le cas du Centre jeunesse des Îles-de-la-Madeleine, les employés seraient relocalisés dans les locaux du CLSC des Îles-de-la-Madeleine.

Ceci permettra une économie récurrente de 41 539 \$ par année déjà inscrite au plan d'équilibre budgétaire (PEB) du CISSS de la Gaspésie.

Les étapes réalisées sont les suivantes :

1. Le plan d'équilibre budgétaire (PEB) comprend la récupération des frais de loyer pour 2016.
2. Le préavis de non-renouvellement doit être expédié avant le 15 avril 2016.
3. Le délai de six (6) mois permettra de préparer les lieux à l'intégration du personnel et à informer la clientèle du changement d'emplacement des services.

CA-CISSSG-08-15/16-128

CONSIDÉRANT l'enjeu financier et le potentiel réel associé à l'intégration des services de réadaptation de 2^e ligne jeunesse dans des locaux appartenant au CISSS des Îles-de-la-Madeleine.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur des services techniques, monsieur Martin Pelletier, à procéder au non-renouvellement du bail du Centre jeunesse – Point de service des Îles-de-la-Madeleine.

11. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE AUX PROGRAMMES DE SANTÉ PHYSIQUE GÉNÉRAUX ET SPÉCIALISÉS ET DIRECTRICE DES SOINS INFIRMIERS – DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS - DIRECTION DES SERVICES MULTIDISCIPLINAIRES

11.1 RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DU CONSEIL MULTIDISCIPLINAIRE (CM) DU CISSS DE LA GASPÉSIE

M. Richard Loiselle, président, invite M^{me} Johanne Méthot, directrice générale adjointe et M. Jean St-Pierre, directeur des services multidisciplinaires, à présenter ce point.

Le 16 septembre 2015, l'assemblée générale du conseil multidisciplinaire a approuvé le Règlement sur la régie interne du conseil multidisciplinaire du CISSS de la Gaspésie de façon transitoire.

Le 10 décembre 2015, la présidente-directrice générale recevait du ministère de la Santé et des Services sociaux une nouvelle version (18 novembre 2015) du projet type de règlement sur la régie interne du conseil multidisciplinaire.

Le 15 mars 2016, l'assemblée générale du CM approuvait la version proposée par le MSSS (18 novembre 2015).

Aucun Règlement sur la régie interne du conseil multidisciplinaire n'est prescrit par le MSSS et aucune modification n'est souhaitée.

CA-CISSSG-08-15/16-129

CONSIDÉRANT que les membres du conseil multidisciplinaire, lors de l'assemblée générale du 16 septembre 2015, ont approuvé le Règlement de régie interne du conseil multidisciplinaire du CISSS de la Gaspésie de façon transitoire;

CONSIDÉRANT la dernière version reçue, du 18 novembre 2015, proposée par le MSSS;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil multidisciplinaire, lors de l'assemblée générale spéciale du 15 mars 2016, ont approuvé la version proposée par le MSSS (18 novembre 2015);

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le Règlement sur la régie interne du conseil multidisciplinaire du CISSS de la Gaspésie, version du 18 novembre 2015.

11.2 ENTENTE DE SERVICES ENTRE LE CISSS DE LA GASPÉSIE, RLS DE LA BAIE-DES-CHALEURS, ET NAMSO, CENTRE DE SANTÉ GLOBALE

M. Richard Loiselle, président, invite M^{me} Johanne Méthot, directrice générale adjointe et M. Jean St-Pierre, directeur des services multidisciplinaires, à présenter ce point.

NAMSO, Centre de santé globale, situé au 455, boulevard Perron à Maria, désire offrir un service de prélèvements sanguins à sa clientèle.

Pour ce faire, NAMSO doit s'entendre avec le CISSS de la Gaspésie pour que ce dernier réalise les analyses de laboratoire prescrites pour la clientèle de NAMSO.

Le CISSS de la Gaspésie - RLS de la Baie-des-Chaleurs s'engage à fournir la documentation pertinente pour que les prélèvements, les conditions de conservation et le transport des échantillons soient conformes.

Le CISSS de la Gaspésie - RLS de la Baie-des-Chaleurs s'engage à recevoir et à assurer l'analyse des échantillons et d'acheminer les rapports aux médecins prescripteurs.

Le CISSS de la Gaspésie - RLS de la Baie-des-Chaleurs facturera NAMSO - Centre de santé globale pour les frais reliés au matériel, au temps consacré à la réception et à l'enregistrement de l'échantillon et aux frais de transport s'il y a lieu.

NAMSO - Centre de santé globale doit s'assurer d'engager du personnel autorisé légalement à effectuer des prélèvements. De respecter les méthodes de prélèvement de conservation et de transport des échantillons sanguins.

NAMSO - Centre de santé globale doit aviser sa clientèle que le service de prélèvement est offert gratuitement par le CISSS de la Gaspésie et que les délais d'attente ne sont pas plus longs qu'avec NAMSO.

NAMSO - Centre de santé globale s'engage à défrayer les coûts reliés au matériel, au temps consacré à la réception et à l'enregistrement de l'échantillon et aux frais de transport s'il y a lieu.

Les 2 parties s'engagent à respecter les exigences du MSSS et de modifier l'entente en fonction de toute nouvelle directive gouvernementale.

Les étapes franchies et les groupes consultés sont les suivants :

- ▷ Rencontre avec les représentants de NAMSO sur les modalités de l'entente de services;
- ▷ Consultation de l'équipe de direction, dont la DGA;
- ▷ Consultation de la PDG;
- ▷ Consultation du ministère.

CA-CISSSG-08-15/16-130

CONSIDÉRANT la volonté des parties d'assurer un accès à des services de prélèvements;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a été consulté et nous informe qu'il n'a pas à autoriser la présente entente;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration doit adopter une résolution pour la signature de l'entente de services entre le CISSS de la Gaspésie et NAMSO - Centre de santé globale;

CONSIDÉRANT l'intégration d'un comité paritaire de suivi qui tiendra quatre rencontres dans l'année et fournira un rapport au C. A. du CISSS de la Gaspésie, en mars 2017, avec les recommandations pour la continuité ou non;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser la signature de l'entente de services entre le CISSS de la Gaspésie et NAMS0 - Centre de santé globale par M^{me} Chantal Duguay, présidente-directrice générale.

11.3 PRIVILÈGES OCTROYÉS AUX MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS

M. Richard Loiselle, président, invite M^{me} Johanne Méthot, directrice générale adjointe et Dr Claude Mercier, directeur des services professionnels, à présenter ce point.

Les nominations de membres actifs et associés sont dorénavant conditionnelles à l'approbation du MSSS en ce qui concerne les médecins de famille et l'obtention d'un avis de conformité pour les médecins spécialistes.

Il appartient au conseil d'administration de l'établissement d'accepter ou de refuser une demande de nomination, d'attribution ou de modification de privilèges et une démission (art. 237 et suivants, LSSSS).

Les comités suivants ont été consultés :

- ▷ Comité d'examen des titres central du CMDP (2016-02-08 et 2016-03-15)
- ▷ Comité exécutif central du CMDP (2016-02-10 et 2016-03-16)

Cependant, les membres de ces instances n'avaient pas toutes les informations lorsqu'ils ont émis leurs recommandations concernant les autorisations de nomination et les avis de conformité qui sont maintenant requis au conseil d'administration pour l'approbation des nominations médicales.

CA-CISSSG-08-15/16-131

CONSIDÉRANT que les nominations de membres actifs et associés recommandées par l'exécutif du CMDP conditionnellement à l'approbation du MSSS en ce qui concerne les médecins de famille et l'obtention d'un avis de conformité pour les médecins spécialistes;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les statuts et privilèges des membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP), tel que présenté.

12. DIRECTION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

12.1 POLITIQUE ET CADRE DE GESTION DE SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

M. Richard Loiselle, président, invite M. Michel Robidoux, directeur des ressources informationnelles, à présenter ce point.

Les établissements constituant le CISSS avaient chacun leur politique de sécurité inspirée du cadre global de gestion des actifs informationnels datant de 2002.

À la suite de la création du CISSS de la Gaspésie et à la mise à jour du cadre global des actifs informationnels par le MSSS en août 2015, la politique de sécurité de l'information et le cadre de gestion en sécurité de l'information doivent être mis à jour avant le 31 mars 2016, en conformité avec le nouveau cadre de gestion des actifs informationnels. Ces documents doivent être adoptés par le conseil d'administration du CISSS.

La définition des rôles et des responsabilités des intervenants du CISSS de la Gaspésie eu égard à la sécurité des actifs informationnels permettra aux intervenants du CISSS d'identifier les acteurs clés devant être impliqués lors d'incidents de sécurité ou lors de questionnements relatifs à la sécurité de l'information.

Un comité de travail sur la sécurité a été mis sur pied pour collaborer à la rédaction des documents. Ce comité regroupait les établissements de santé des régions du Saguenay, de la Côte-Nord et de la Gaspésie. Les travaux du comité ont permis de produire deux documents de référence lesquels ont été adaptés à la réalité de la Gaspésie soient la politique de sécurité de l'information et le cadre de gestion en sécurité de l'information.

Les deux documents ont été présentés au comité de direction pour consultation le 11 mars 2016.

CA-CISSG-08-15/16-132

CONSIDÉRANT que les établissements constituant le CISSS avaient chacun leur politique de sécurité inspirée du cadre global de gestion des actifs informationnels datant de 2002;

CONSIDÉRANT la création du CISSS de la Gaspésie et à la mise à jour du cadre global des actifs informationnels par le ministère en août 2015;

CONSIDÉRANT l'obligation du CISSS de la Gaspésie de mettre à jour sa politique de sécurité de l'information et le cadre de gestion en sécurité de l'information avant le 31 mars 2016.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter la Politique et le Cadre de gestion en sécurité de l'information du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie.

13. AUTRES SUJETS DÉPOSÉS SÉANCE TENANTE :

13.1 MISE EN PLACE D'UN COMITÉ PARITAIRE DU CISSS DE LA GASPÉSIE

M. Richard Loiselle, président, invite Dr Michel-Xavier Simard, membre du C. A. représentant du DRMG, à présenter ce point.

Dr Simard fait part qu'il est reconnu que le plan régional d'effectifs médicaux en médecine de famille autorise, pour notre région administrative, une cible pour le recrutement de médecins de famille qui permet de répartir équitablement l'ajout d'effectifs. Ce plan indique les blocs

d'activités médicales prioritaires disponibles, les installations visées et le profil de pratique recherché.

La mise en place d'un comité viserait à assurer à la population une plus grande équité d'accès aux services médicaux, plus particulièrement dans une perspective de pratique mixte CISSS-GMF.

Le comité paritaire sera composé :

- ▷ d'un membre du DRMG;
- ▷ d'un membre de l'UMF;
- ▷ d'un représentant du CISSS de la Gaspésie.

Dr Simard apportera ce point pour discussion au département régional de médecine générale (DRMG) et reviendra au C. A. avec une proposition pour adoption.

13.2 MODIFICATION À LA RÉOLUTION DES AVOCATES DU CISSS DE LA GASPÉSIE

M. Richard Loiselle, président, invite M. Michel Bond, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, à présenter ce point.

La résolution afin que les avocats du CISSS de la Gaspésie soient exemptés de la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec a été adoptée au C. A. le 8 décembre 2015 (**CA-CISSSG-04-15/16-79**). Il faut la resoumettre pour l'adopter dans la formulation exigée par le Barreau.

CONSIDÉRANT que le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie a à son service exclusif des avocats, il a été proposé par M. Médor Doiron, appuyé par M^{me} Ann Béland et résolu **CA-CISSSG-08-15/16-133**, lors de la séance tenue le 22 mars 2016, de déclarer aux fins du Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Québec : « QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toutes erreurs ou omissions de ces avocates dans l'exercice de leurs fonctions : Me Caroline Stevens, Me Lynn-Ann Smith, Me Louyse Lemieux et Me Martine Paradis ».

13.3 MOTION DE FÉLICITATIONS

Le 31 mars prochain, il y aura départ à la retraite de M^{me} Marlyne Cyr, M^{me} Jocelyne Dion, M. Gervais Marcoux et M. Pierre Roger, pour un congé bien mérité. Le président, M. Loiselle, souhaite souligner le sentiment d'appartenance et l'engagement de ces gestionnaires. Les membres votent pour une motion de félicitations pour leurs loyaux services exercés au sein de l'organisation.

13. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

Il y a modification de la prochaine date de la séance du conseil d'administration.

CA-CISSSG-07-15/16-134

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de modifier la date de la séance ordinaire du C. A. prévue le jeudi 21 avril pour le mardi 19 avril à Chandler.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-CISSSG-08-15/16-134

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 19 h 05.

15. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

L'évaluation de la rencontre se fait à huis clos.



Richard Loiselle, président



Chantal Duguay, secrétaire